

Optimisez vos avantages fiscaux pour vos travaux de rénovation

Les justificatifs indispensables à conserver

- Facture complète : doit comporter le nom et l'adresse de l'entreprise, le numéro de SIREN, l'adresse du lieu des travaux et la date de réalisation.
- Détail des coûts : la facture doit distinguer clairement le coût de la main-d'œuvre et celui des matériaux fournis.
- Attestation de pose : la facture doit confirmer que l'entreprise a fourni les matériaux et réalisé la pose.
- Spécificités techniques : pour les équipements liés au handicap ou au grand âge, la facture doit mentionner les caractéristiques techniques et les performances.
- Devis : conservez impérativement l'exemplaire signé et daté par les deux parties.

Preuves de paiement et aides perçues

- Preuve de règlement : conservez vos relevés bancaires, copies de chèques ou preuves de virement correspondant aux factures.
- Notification d'aides : gardez la notification d'attribution mentionnant le montant global perçu si vous avez bénéficié de MaPrimeRénov' ou d'aides de l'Anah.

Gestion administrative et déclaration

- Délai de conservation : gardez l'ensemble de ces documents pendant 3 ans suivant l'année de l'imposition concernée.
- Déclaration 2042-RICI : reportez les montants éligibles dans les cases dédiées sous la rubrique 'Dépenses pour la transition énergétique' ou 'Aide aux personnes âgées ou handicapées'.